

Monsieur le Ministre

Ce jour, à cette heure-ci, nous n'avons toujours pas reçu officiellement le protocole d'accord de clôture du Ségur de la Santé, malgré nos multiples relances vous rappelant que notre Fédération est représentative nationalement, qu'elle a un siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière, et qu'à ce titre elle aurait dû le recevoir. Nous avons bien reçu votre dossier de presse des Accords du Ségur de la Santé, mais toujours pas le protocole d'accord ! Nous vous sommons donc de nous le remettre. Au-delà de la discrimination syndicale que cela représente, c'est un véritable déni de démocratie, et témoigne surtout du peu de confiance que vous avez dans la qualité de cet accord puisque vous n'avez même pas tenté de recueillir notre signature.

La Fédération SUD Santé Sociaux, lors de la rencontre bilatérale au Ségur de la Santé le 29 mai s'est faite la porte-parole des revendications du mouvement hospitalier en lutte depuis plus de 18 mois, en vous soumettant un préalable avant d'entamer toutes négociations :

- Revalorisation salariale de 300€ nets/mois pour tou.te.s les hospitalier.e.s
- Moratoire sur les restructurations hospitalières, arrêt des fermetures d'établissement, de service, de lits...
- Embauche et stagiairisation de tou.te.s les contractuel.le.s employé.e.s de la fonction publique hospitalière.

Aujourd'hui, nous constatons que le protocole d'accord de clôture du Ségur de la Santé est, comme attendu loin du compte, bien en deçà de ce préalable. La revendication de 300 euros net n'était pas un caprice. Elle n'était qu'un rattrapage de ce que tous les fonctionnaires, ont perdu en 15 ans de gel du point d'indice.

Par ce protocole vous écrivez vouloir rendre plus attractif le service public hospitalier. Au lieu de l'attractivité que vous souhaitez, c'est la fuite en avant que vous mettez en place. Les contreparties que vous imposez à ces augmentations de salaire sont ainsi inacceptables. La mise en place d'accords dérogatoires inférieurs au droit national ouvre les vannes des heures supplémentaires et débordements de plannings. Elle casse les 35h et va aggraver les conditions de travail des personnels hospitaliers. Il est aussi totalement inégalitaire : quid des agents administratifs ? quid des ouvrier.e.s ? des personnels de cuisine ? et du personnel social de la FPH ? Nous vous rappelons que la santé c'est aussi le social et le médico-social, hors il n'y a rien de prévu ou si peu, pour ces secteurs dans ce protocole-là.

De plus les revendications pour lesquelles nous luttons depuis plusieurs mois vont bien au delà des revendications salariales, nous nous battons pour remettre l'humain au coeur du système de santé, il n'y a qu'ainsi que les personnels reviendront dans le secteur :

- Où sont les embauches pour nous permettre d'exercer nos métiers dans de bonnes conditions et dans le respect des personnes que nous avons en charge ?
- Nous estimons qu'il manque aujourd'hui 100 000 postes dans les hôpitaux et 200 000 dans les EHPAD. Vous n'en promettez que 15 000 !
- Où sont les ouvertures de lits à la hauteur des besoins de santé et pour un maillage territoriale au plus près de la population ?

C'est pourquoi, au final, nous vous donnons raison sur un unique point : la Fédération SUD Santé Sociaux ne sera pas signataire des reculs sociaux contenus dans ce protocole d'accord. Elle continuera à lutter partout, dans la rue, dans les instances nationales et locales, pour faire entendre la voix des hospitalier.e.s et des travailleuses et travailleurs du social et du médico-social, que vous n'abuserez pas de vos demi-mesures et contre-réformes.

Fédération SUD Santé Sociaux
70 rue Philippe de Girard
75 018 PARIS

Téléphone : 01 40 33 85 00

Contact presse :
federation@sudsantesociaux.org

Paris, le 13 juillet 2020

